

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 6 mai 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Sont absents :

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024
- 4.0 Adoption des comptes payés d'avril 2024
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour avril 2024

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Adoption règlement no 680 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67)
 - 7.2 Adoption second Projet de règlement no 681 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Approbation du règlement # 2024-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook
 - 8.2 Entente services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 8.3 Achat d'équipements de déneigement pour le 6 roues
 - 8.4 Rapport annuel en sécurité incendie – 2023
 - 8.5 Mandat services professionnels - Correctifs chemin Astbury
 - 8.6 Directrice générale - Entente salariale 2024-2025
 - 8.7 Responsable du service des travaux publics – Entente salariale 2024-2025
 - 8.8 ADSP – Paiement no 3
 - 8.9 Remplacement des lumières – Hôtel de ville, Garage et Caserne
 - 8.10 Appui au Projet « Courant d'art »
 - 8.11 Programme PRABAM – Reddition de compte

- 9.0 Varia



10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

5651-2024-05-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :

8.12 Embauche pompier volontaire

5652-2024-05-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 avril au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024 soit adopté.

5653-2024-05-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 29 avril au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024 soit adopté.

5654-2024-05-06

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2024

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 30 avril soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 30 avril 450 804.72\$
Les salaires du 1er au 30 avril: 44 105.94\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 340.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'avril 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

7 personnes sont présentes.

Quelques citoyens mentionnent leurs préoccupations concernant l'augmentation importante du nombre d'accidents dans le secteur Milby, particulièrement à l'intersection de la route 147 et le chemin Orr et près du Camping du pont couvert.

Il est demandé au conseil de faire des représentations auprès du Ministère des Transports afin d'appuyer leurs démarches et de trouver des pistes de solutions pour améliorer concrètement la sécurité dans ce secteur.

Un citoyen demande de réfléchir à la taxation des services liés aux immeubles bigénérationnels.

5655-2024-05-06

ADOPTION RÈGLEMENT N° 680 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 613 AFIN DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU PROJET DE LOI 67 (PL-67)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de loi 67, les municipalités ont désormais l'obligation d'identifier les îlots de chaleur présent sur le territoire ;



CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 6 mai 2024;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 680 intitulé « *Règlement* modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67) ».

5656-2024-05-06

ADOPTION RÈGLEMENT N° 681 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 614 AFIN D'INCLURE LES MILIEUX HUMIDES À L'ANNEXE 5

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 avril 2024 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de mettre à jour son règlement de zonage pour se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook, en vertu de l'article 58 de la LAU ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 681 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5».

5657-2024-05-06

APPROBATION DU RÈGLEMENT #2024-001 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (Q-2, r.6.02), adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), est entré en vigueur le 19 janvier 2006;

ATTENDU que ce règlement a pour but d'assurer la protection de l'environnement et qu'il fixe entre autres les exigences quant aux matières résiduelles admissibles et aux conditions d'aménagement et d'exploitation des installations recevant ces matières ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook est un organisme regroupant 22 municipalités de la région qui possède un lieu d'enfouissement technique (LET);



ATTENDU que pour assurer la continuité de ses opérations et le développement de ses activités, la Régie doit pouvoir agrandir son LET avec l'aménagement de nouvelles cellules et d'ouvrages connexes;

ATTENDU que le projet d'agrandissement doit au préalable faire l'objet d'une évaluation du BAPE et d'autorisations du Ministère;

ATTENDU que les coûts sont estimés à un million six cent quarante mille dollars (1 640 000\$), pour les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents relatifs à ces travaux préparatoires;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt est requis pour financer les coûts de ce projet ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « **RIGDSC** ») a adopté le 10 avril 2024 le *Règlement* numéro 2024-001 (Règlement d'emprunt concernant les services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000 \$) ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve le règlement numéro 2024-001 adopté par la RIGDSC le 10 avril 2024, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal.

5658-2024-05-06

ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;



ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la résolution numéro 4894-2021-06-07 adoptée lors de la séance du 7 juin 2021 autorisant la signature d'une entente de 3 ans se terminant le 8 juin 2024 ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Waterville et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la Ville devra défrayer les coûts par habitants par année tel que décrit dans l'entente ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse, Nathalie Dupuis et la directrice générale, Nathalie Isabelle, à signer, pour et au nom de la Ville de Waterville, la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 2 ans à compter de la date du 8 juin 2024.

5659-2024-05-06

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR LE 6 ROUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit remplacer les équipements de déneigement sur le 6 roues ;

CONSIDÉRANT la soumission de Mécanique TDR au montant de 21 560.11\$ taxes incluses ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de Mécanique TDR au montant de 21 560.11\$ taxes incluses;

DE financier la dépense par le surplus de l'exercice.



RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE – 2023

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Waterville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2023, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – CORRECTIFS CHEMIN ASTBURY

CONSIDÉRANT la décision de la CSSRS de ne plus offrir le service de transport scolaire sur le chemin Astbury à Waterville;

CONSIDÉRANT QUE la CSSRS a pris cette décision suite au refus du transporteur de circuler sur ce chemin puisqu'il le considérait dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE la CSSRS a mandé une firme pour évaluer le chemin Astbury et que suite à cette évaluation, elle maintient sa décision de ne pas offrir le service de transport scolaire sur ce chemin ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions entre la Ville de Waterville et la CSSRS, la Ville désire mandater la même firme afin de déterminer des solutions permettant de rendre le chemin Astbury conforme afin de permettre la remise en service du transport scolaire sur ce chemin ;



CONSIDÉRANT l'offre de services de St-Georges Structures et Civil au montant de 8 695\$ plus les taxes applicables ;

Le conseiller Philippe-David Blanchette déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la firme St-Georges Structures et Civil pour ces services professionnels au montant de 8 695.00\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5662-2024-05-06

DIRECTRICE GÉNÉRALE - ENTENTE SALARIALE 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les conditions salariales de la directrice générale pour l'année 2024-2025;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

DE signer la nouvelle entente salariale pour la Directrice générale pour l'année 2024-2025, selon les conditions fixées à l'entente négociée entre la Ville de Waterville et madame Isabelle;

D'autoriser la mairesse à signer ladite entente.

5663-2024-05-06

RESPONSABLE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ENTENTE SALARIALE 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les conditions salariales du responsable du service des travaux publics pour l'année 2024-2025;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

DE signer la nouvelle entente salariale pour le responsable du service des travaux publics pour l'année 2024-2025, selon les conditions fixées à l'entente négociée entre la Ville de Waterville et monsieur Desrosiers;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer ladite entente.



ADSP INC - PAIEMENT NO 3

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le paiement de la facture F-5465 en date du 25 avril 2024 de ADSP Inc. au montant de 95 136.16\$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

REPLACEMENT DES LUMIÈRES – HÔTEL DE VILLE, GARAGE ET CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remplacer l'éclairage pour du DEL à l'Hôtel de Ville, au garage et à la caserne, étant donné l'opportunité de subventions d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme no 369 en date du 2 avril 2024 reçue de Services Électriques J.S. est au montant de 17 354.07\$ taxes et subvention incluses ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte la soumission de Services Électriques J.S. est au montant de 17 354.07\$ taxes et subvention incluses;

DE financier la dépense par le surplus de l'exercice.

APPUI AU PROJET « COURANT D'ART »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu une demande d'appui pour le projet « Courant d'art » qui se veut un projet artistique rassembleur au parc Bellevue de Waterville, avec un marquage au sol en peinture qui sollicitera la participation des membres de la communauté ;



CONSIDÉRANT QUE ce projet deviendra un attrait positif pour Waterville et qu'il contribuera à faire connaître et rayonner les talents artistiques d'une artiste de notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville appuie le projet « Courant d'art » par une contribution financière de 2 300\$ et certains services.

5667-2024-05-06

PROGRAMME PRABAM – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT qu'en juin 2021 la Ville de Waterville a reçu l'annonce d'un Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour un montant maximal de 123 176\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux reliés à ce programme devaient être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un prolongement d'une année au programme a été accordé menant la date limite de réalisation des travaux au 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux admissibles à ce programme ont été réalisés

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil confirme la réalisation des travaux admissibles au Programme PRABAM du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et atteste par la présente résolution que la « Reddition de compte » ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

DE transmettre la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et aux municipalités de la MRC de Coaticook.

5668-2024-05-06

EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT une recommandation du chef-pompier;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



DE procéder à l'embauche de monsieur Francis Cyr au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

3 personnes sont présentes.

Il est demandé :

- Où peut-on retrouver les cartes reliées aux règlements adoptés
- Que représente le projet « Courant d'art »
- Fonctionnement du déneigement à l'intersection Gale et Highland
- Où en est rendu le projet de transformation de l'église en centre multifonctionnel.

5669-2024-05-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20h.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

